

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSSAY 12 mai 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice	21
Nombre de conseillers municipaux présents	17
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	21
Date de convocation du Conseil Municipal	6 mai 2022

Présents :

Mme NEAU-REDOIS Véronique, Mme SOULLARD Maude, M. CHAMBRAGNE Sébastien, Mme BREBION Christelle, M. VIRMOUT Cédric, Mme LE ROCH Lénaïck, M. COULONNIER Germain, Mme HAURAY-ROUSSET Nathalie, Mme LEBUZIT-RACAPE CHAUVET Gwenaëlle, Mme MOREAU Anita, M. DABIN Stanislas, M. CHARRIER Nicolas, M. HARDY David, Mme VISONNEAU Béatrice, Mme MAOULIDA Anne, M. ROY Mickael, M. WATRIN-CORPER Thomas.

Excusés :

Mme Florine MUSSO donne procuration à M. Mickaël ROY
Mme Karine JAUNET donne procuration à M. Cédric VIRMOUT
M. Julien LOISEAU donne procuration à Mme Maude SOULLARD
Mme Rolande PUJET donne procuration à M. Thomas WATRIN-CORPER

Secrétaire de séance : Mme SOULLARD Maude

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique NEAU-REDOIS, Maire de Boussay.

Elle informe l'assemblée de la lettre de démission de Monsieur Damien GRATON, de son mandat de conseiller municipal.

Elle dénombre 17 conseillers présents, 4 procurations et constate que la condition de quorum est remplie. L'ordre du jour est énoncé.

Mme Maude SOULLARD est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire donne ensuite lecture des procès-verbaux de la séance du conseil municipal du 31 mars et du 14 avril 2022. Ils n'appellent pas d'observations, et sont donc approuvés.

ACTUALITES DES COMMISSIONS COMMUNALES

La fiche mensuelle de communication interne est présentée à l'assemblée.
Chaque représentant de commission expose le travail mené au cours du mois.

ACTUALITES DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Madame le Maire informe les élus sur le déroulement du séminaire des maires en date du 11/05 sur le projet de territoire.

POINTS DIVERS

- Visite de l'école de Monnières en cours de construction par Madame le Maire et Madame Maude SOULLARD : projet voulu avec un faible impact environnemental ;
- Point sur l'action communale concernant le Pôle Santé : Madame le Maire rappelle les étapes menées à ce jour :
 - Construction Pôle santé : livraison en mai prévue
 - Elaboration et diffusion d'une plaquette de commercialisation
 - Simulations loyers et bail (à finaliser)
 - RDV avec Mme Cottais (psychologue clinicienne)
 - Réunion avec le CPTS et la commission vie économique (30/03)

- Prochaine réunion avec le CPTS, le bureau municipal et les professionnels (Joncière, pharmacie, infirmière kiné prévue le 2/06 (report du conseil privé prévu le 2 juin au 30 juin).
- Echange sur le projet de suppression du boitage du journal mensuel : Madame Lénéïck LE ROCH présente les raisons qui conduisent la commission à envisager un changement sur le mode de diffusion du mensuel :
 - Une démarche plus durable : la logistique en lieux de dépôts (tels que mairie, commerces, salle de sport) génère moins d'impressions (économie de papiers et d'encre) ; et moins de pollution (utilisation du véhicule du ST, diminution du coût du gasoil ou autre)
 - Une période propice au changement du fait de l'ouverture prochaine de l'application Intra Muros et de la mise à jour régulière de la page Facebook ;
 - Un faible taux de retour de l'enquête sur les modes de communication interrogeant sur le taux de lecture du support papier au regard des autres supports ;
 - Une gestion économe et flexible : le nombre d'impression pourra être adapté par rapport aux exemplaires retirés dans les lieux de dépôts ;
 - Une économie financière : diminution du coût du service ;
 - Du temps généré pour d'autres actions ou projets : la distribution en porte à porte est chronophage et énergivore pour les agents/élus.

Monsieur CHARRIER propose de mettre à contribution les associations ou le club des aînés, réflexion appuyée par Monsieur COULONNIER qui interroge sur une répartition avec des bénévoles. Madame Le Roch indique que la commission a déjà fait appel au bénévolat, que les tournées ont été réorganisées avec ces bénévoles et qu'il paraît difficile de les solliciter plus encore.

Elle précise bien que le but n'est pas de supprimer le mensuel mais seulement de modifier le mode de distribution.

Madame VISONNEAU propose de dispatcher les mensuels dans différents points de la commune : commerces, locaux communaux et dans chaque village.

- Point sur l'ouverture de la poste au ZINC : Monsieur VIRMOUT présente l'amplitude des heures d'ouverture de la poste au sein du ZINC, amplitude qui sera supérieure à celle de l'agence communale. Le but de l'opération est rappelé à l'assemblée : augmentation des amplitudes horaires pour l'usager, soutien d'un commerce de proximité, diminution de la charge salariale de la commune.
- Invitation du foyer des Hautes Roches le 10 juin prochain pour le 40ème anniversaire de la vie associative et le 10ème anniversaire du Foyer.
- Présentation du projet IntraMuros : Monsieur VIRMOUT présente l'application mobile qui sera disponible à partir de juin et les fonctionnalités offertes par ce nouveau support de communication.

RELEVÉ DE DECISIONS

04/04/2022	EDEN COM -49360 MAULEVRIER	Jeux Acacias	28 333,20 €
05/04/2022	CVTP - 85610 CUGAND	Préparation Sol pour Jeux Acacias	5 856,48 €
06/04/2022	PINEAU LUC- 44190 BOUSSAY	Pose d'un climatiseur Atelier Technique	2 805,65 €
07/04/2022	ORANGE RESOLINE - 44151 ANCENIS	Branchement téléphone cuivre Pôle-Quai	1 707,10 €
07/04/2022	ORANGE RESOLINE - 44151 ANCENIS	Branchement téléphone fibre Pôle-Quai	625,20 €
12/04/2022	MARQUALINE - 44190 GETIGNE	Marquage	2 774,05 €

12/04/2022	INFORMATIQUE SUD LOIRE - 85510 CUGAND	Serveur VPN Atelier technique	604,80 €
12/04/2022	BRICO CASH - 85600 MONTAIGU	Mobiliers pour cuisines Logements des Marronniers	3 136,45 €
03/05/2022	SYDELA - 44800 SAINT HERBLAIN	Extension Réseau électrique et téléphonique Chemin du Pas Martin	8 472,27 €
03/05/2022	BRICO CASH - 85600 MONTAIGU	Mobiliers pour cuisines Logements des Marronniers	399,80 €
03/05/2022	DFC2 - 44840 LES SORINIERS	Cylindres + Clés Pôle Santé	1 283,59 €
03/05/2022	COSOLUCE - 64053 PAU	Progiciels Paie	4 380,00 €

DELIBERATIONS

0 / 1 RECOMPOSITION DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Suite à la démission de Monsieur GRATON, Madame le Maire propose aux conseillers de le remplacer dans les commissions où il était présent :

Sont modifiées :

- **La Commission d'appel d'Offres** : la liste unique désignée ci-dessous est élue à l'unanimité, pour composer la commission d'appel d'offres :

Aux postes de titulaires :

- M. CHAMBRAGNE Sébastien
- M. HARDY David
- M. WATRIN-CORPER Thomas.

Aux postes de suppléants :

- Mme SOULLARD Maude
- M. VIRMOUT Cédric
- M. COULONNIER Germain

- **Les Commissions communales suivantes** :

- Affaires Scolaires / Enfance Jeunesse : ajout de M. WATRIN-CORPER Thomas
- Vie associative / Sports / Culture et Loisirs : ajout de M. CHARRIER Nicolas
- Information / Communication / Relations aux citoyens : ajout de M. ROY Mickael

- **La commission intercommunale Finances et prospective** : Madame Véronique Neau-Redois est désignée déléguée suppléante

2 VALIDATION D'UN REGLEMENT TYPE POUR LES JEUX CONCOURS ORGANISES PAR LA COMMUNE SUR SA PAGE FACEBOOK

Considérant qu'à l'occasion de manifestations ou de spectacles organisés par la commune, il peut être proposé un jeu concours pour améliorer la lisibilité et l'attractivité de la manifestation, à partir des réseaux sociaux,

Madame LE ROCH, en charge de la commission « Communication » propose à l'assemblée de valider un règlement générique de jeux concours organisés par la commune via sa page Facebook, règlement à compléter lors de chaque jeu lancé par la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement type de jeux concours organisés par la commune, et donne le pouvoir à Madame le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer les règlements qui seront adaptés et conclus sur la base du règlement type, pour chaque jeu concours organisé.

3 ACQUISITION PARTIELLE ZY N°186P

Madame le Maire expose que dans le cadre de la division pour création d'un terrain à bâtir de la parcelle cadastrée ZY N°186p situé à la Morinière, il a été constaté que dans les faits, de la voirie occupait la partie nord-ouest du terrain.

Lors du bornage du 07/10/2021 (extrait de plan ci-dessous), il a été convenu de procéder à une rétrocession de cette partie pointe nord-ouest à la commune d'une surface estimée de 81 ca, à titre gratuit ou l'euro symbolique, avec une prise en charge des frais de notaire par la commune.

La Commission Urbanisme, lors de sa réunion du 25/10/2021 a accepté ces conditions de cession. La proposition est présentée à l'assemblée.



Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme - Voirie urbaine et rurale » en date du 25 octobre 2021, **Considérant** l'intérêt de régulariser une situation de fait à l'occasion de la création du terrain à bâtir sur la parcelle ZY n°186p,

Considérant l'absence de modification des conditions de desserte ou de circulation,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir à l'euro symbolique la pointe nord-ouest de la parcelle ZY n°186p d'une superficie de 81 ca appartenant à M. et Mme GANACHEAU Jean-Paul, selon le plan de délimitation dressé le 7 octobre 2021 par le Progéo Conseils, Géomètres-Experts. Le conseil charge Maître BREVET, notaire à CLISSON, 73 rue du docteur Boutin de réaliser les actes se rapportant à cette acquisition, et autorise Madame le Maire à signer tous documents et actes se rapportant à cette acquisition et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

4 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSADAPA

Monsieur VIRMOUT présente une demande de subvention de l'ASSADAPA (Service de Soins Infirmiers à domicile sur le secteur Boussay, Clisson, Cugand, Gétigné, Gorges, La Bernardière, Monnières, St Hilaire de Clisson et St Lumine de Clisson).

Cette association a pour rôle de :

- permettre aux personnes âgées et/ou handicapées de maintenir le plus longtemps possible leur autonomie et de continuer, si elles le désirent, à vivre à leur domicile
- éviter, si possible, un séjour à l'hôpital ou faciliter le retour à domicile après une hospitalisation
- proposer des temps d'animation
- apporter soutien et conseil aux familles

L'ASSADAPA propose des moments de convivialité pour que soignants et personnes dépendantes puissent échanger et se connaître sous un autre jour que celui de la maladie ou de la dépendance.

Les objectifs énoncés sont les suivants :

- Stimulation des facultés de communication et d'inter action sociale
- Stimulation des facultés cognitives (jeux, chants, bricolages)
- Proposition d'un moment convivial et chaleureux

Actions proposées :

- 4 rencontres collectives dans l'année
- 8 visites individuelles à domicile pour l'année
- 5 rencontres annuelles pour les conjoints ou enfants aidants

Ces temps sont organisés et encadrés par des soignants et des bénévoles de l'association.

Le besoin en financement est estimé à 10 712 € pour 2022. Un co financement est demandé à la conférence des financeurs et au Conseil Départemental.

Une demande de subvention est présentée à hauteur de 365 € pour la mairie de Boussay. Cette demande est basée sur le nombre de personnes âgées sur chacune des communes précitées.

Monsieur HARDY demande si la demande de subvention est argumentée au niveau communal (liste des personnes suivies, type d'accompagnement mis en place sur la commune, et budget et compte-administratif). Monsieur VIRMOUT indique que non, la mairie a reçu seulement un courrier explicatif comme les autres communes. Madame BREBION indique que ce service est connu des familles et qu'en cas de besoins, elles sont orientées vers cette association. Madame le Maire précise que ce service est nécessaire à la population et qu'il est possible d'inviter l'ASSADAPA à venir en séance présenter le panel de leurs activités.

Considérant le projet proposé à la population Boussironne par l'association ASSADAPA, le Conseil municipal, décide avec 19 voix pour et 2 abstentions d'attribuer une aide financière d'un montant de 365 € à l'association ASSADAPA pour permettre les actions décrites ci-dessus, sur l'année 2022.

5 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services et d'actualiser le tableau des effectifs, au regard des besoins et des évolutions règlementaires.

Les propositions sont les suivantes :

1. Avancements de grade pour 3 agents :

Postes à supprimer	Durée hebdomadaire de service	Création de poste	Durée hebdomadaire de service
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (Service administratif)	35h00	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (Service administratif)	35h00
Technicien (Service restauration scolaire)	35h00	Technicien principal de 2 ^{ème} classe (Service restauration scolaire)	35h00
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (Service scolaire)	35h	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles (Service scolaire)	35h

2. Création et suppression de poste - Réorganisations liées aux départs en retraite d'agents et titularisation :

Postes à supprimer	Durée hebdomadaire de service	Création de poste	Durée hebdomadaire de service	Observations
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (Service restauration scolaire et scolaire)	35 h 00	Adjoint technique	5 h 34	Agent de service en restauration scolaire (à recruter pour le 1 ^{er} septembre)

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (Service restauration scolaire)	35 h 00	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à	35 h 00	Recrutement Second de cuisine en juillet 2022 (mutation)
Rédacteur (Service administratif)	28 h 00	Technicien	28 h 00	Nomination suite obtention du concours
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe (Service scolaire)	32 h 15	Adjoint d'animation	32 h 15	Nomination agent en CDD

3. Modification de la durée hebdomadaire pour 2 agents :

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (Service scolaire)	33 h 15	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h 00	Modification de la durée hebdomadaire (Intégration des heures complémentaires dans le temps de travail)
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (Service scolaire)	33 h 15	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	35 h 00	Modification de la durée hebdomadaire (Intégration des heures complémentaires dans le temps de travail)

Il est à noter que les nouveaux emplois créés pourront être pourvu par des fonctionnaires titulaire du grade.

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de valider les propositions ci-dessus énoncées pour prendre en considération les nouveaux besoins et de mettre à jour, en conséquence le tableau des effectifs.

6 JURY D'ASSISES

Madame Le Maire propose au conseil municipal de procéder par tirage au sort sur la liste générale des électeurs, à la désignation des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises de la Loire-Atlantique, en 2023.

L'arrêté préfectoral du 26 avril 2022 fixe à 2 le nombre de jurés affectés à la Commune de Boussay.

Elle précise que le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté soit 6 et que ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteints l'âge de 23 ans au cours de l'année 2022.

ONT ETE DESIGNES PAR TIRAGE AU SORT :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| ▪ M. Patrick Le Bouhellec | 3 Vernelle |
| ▪ M. Davy Roy | 6 avenue des Mimosas |
| ▪ Mme Nadine Gouraud | 4 La Plauderie |
| ▪ Mme Renaud Josiane | 19 rue des Tisserands |
| ▪ M. Lebrec Geoffrey | 15 Ruffole |
| ▪ Mme Anne Gaboriaud | 3 Le Doué de la Croix |

AUTRES SUJETS

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SCHEMA VELO

La commission Cadre de vie travaille à la mise en œuvre opérationnelle du schéma vélo.

Pour rappel, la commune a obtenu une aide financière de 35 % de l'Etat pour un dossier estimé en 2021 à 35 400 € HT. Il est proposé à l'assemblée de solliciter en complément une aide financière de la Région pour pouvoir exécuter les travaux de balisage et de signalétique du schéma vélo s'élevant, après étude opérationnelle à 27 700 €.

Le conseil émet un avis favorable à cette proposition. Les services de la Région seront sollicités pour connaître les modalités opératoires avant de délibérer et déposer un dossier.

DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Le sujet est reporté à une séance ultérieure en l'absence de réception du devis attendu.

DATES A RETENIR

- Réunions publiques SCOT :
 - Jeudi 09 juin 2022 de 19h à 21h, Salle Raphaël Hardy à MOUZILLON
 - Vendredi 10 Juin 2022, de 19h à 21h, Salle de conférence, Lycée Charles Péguy à GORGES
- Prochain conseil :
 - 9 juin 2022

Affiché le 16 mai 2022